

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2018

Table des matières

1.	Commission de gestion4					
	1.1	Composition de la Commission de gestion	4			
	1.2	Réunions de travail de la Commission de gestion	4			
	1.3	Glossaire	4			
	1.4	Cahier des charges de la Commission de gestion	5			
2.	Comptes 2018 de la Commune					
	2.1	Vérification des comptes	5			
	2.2	Chamberonne	5			
	2.3	Rapports de l'auditeur	6			
3.	Suite donnée aux préavis de la Municipalité					
	3.1	Préavis 58/2015 « Renouvellement de la solution informatique communale »	6			
	3.2	Préavis 68/2016 « Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal »	6			
	3.3	Préavis 08/2017 « Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking payant au Grand Pré	».7			
	3.4	Préavis 09/2017 « demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au collège derrière-la-ville, pour accueillir deux salles de classes »	8			
	3.5	Préavis 10/2017 « Demande de crédit pour les aménagements routiers liés au prolongement de la ligne TL 54 »	8			
	3.6	Préavis 11/2017 « Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle place de jeux dans le secteur du marais du billet »	9			
	3.7	Préavis 15/2017 « Soutien financier au Tennis-club de Cheseaux pour la construction d'un nouveau club-house à Sorécot »	9			
	3.8	Préavis 18/2018 « Demande de crédit pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village »	9			
	3.9	Préavis 19/2018 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules au service de la voirie »	10			
	3.10	Préavis 20/2018 « Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'assainissement au collège Derrière-la-Ville »	10			
	3.11	Préavis 23/2018 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 »	12			
4.	Que	stions relatives aux PV du Conseil communal	12			
5.	Programme de législature 2016-20211					
	5.1	Service à la population	13			
	5.2	Transports et mobilité	15			
	5.3	Autres thèmes	15			
6.	Suite	e donnée aux vœux de la CG sur le rapport 2017	16			
7.	Domaines publics et privés de la Commune et services communaux					
	7.1	Etat d'entretien des bâtiments de la Commune				
	7.2	Liste des travaux effectués en 2018				
	7.3	Police administrative et Contrôle des habitants				
8.	Rapi	port sur la vidéosurveillance	19			

Rapport 2018

9.	Cahiers des charges	20
10.	Entretiens d'évaluation	20
11.	Questions relatives au rapport de gestion 2018 de la Municipalité	21
12.	Conclusion	23

1. COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Mélanie Treur membre
Claudio Venturelli membre
Jean-Luc Matthey membre
Walter Lanz membre

Yves-Marie Hostettler président et rapporteur

1.2 RÉUNIONS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion s'est réunie à 7 reprises :

6 novembre 2018 10 avril 2019 27 novembre 2018 1^{er} mai 2019 22 janvier 2019 21 mai 2019

4 mars 2019

1.3 GLOSSAIRE

CARI: Commission des affaires régionales et intercommunales

CC: Conseil Communal

CG: Commission de gestion
COFI: Commission des finances

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes

DLV: Collège de Derrière-la-Ville

MUN: Municipalité

PPA: Plan partiel d'affectation

SDNL: Schéma Directeur du Nord Lausannois

en bleu: Réponses de la Municipalité

en rouge : Remarques de la Commission de Gestion

1.4 CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de gestion est le suivant :

La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée, la commission de gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche;
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente ;
- 3) Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux :
- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales);
- 6) Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;
- 7) Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;
- 8) Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la municipalité.

La Commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La Commission de gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances communes.

2. COMPTES 2018 DE LA COMMUNE

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes est réalisé par la COFI qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal.

La CG a tout de même pris connaissance du préavis 22/2019 sur les comptes pour les besoins du présent rapport.

2.2 CHAMBERONNE

Un membre de la CG a participé, le 13 mars 2019, à la séance de la commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne, laquelle est composée d'un représentant par commune (Bournens, Boussens, Sullens, Cheseaux) impliquée dans cette entente communale.

Lors de cette séance, Madame Sandra Berset, présidente du bureau de référence, Monsieur Michel Haslebacher, directeur des écoles, et Monsieur Christian Franco, boursier de Cheseaux ont présenté les comptes et répondu aux questions posées.

Les comptes 2018 ont pu être bouclés avec des dépenses légèrement inférieures au budget. Le coût moyen par élève est de CHF 2'592.- pour le primaire et de CHF 4'846.- pour le secondaire. Si le coût moyen par élève a légèrement diminué pour le primaire par rapport à 2017 (CHF 2'715.-), il a en revanche augmenté de plus de CHF 800.- pour le secondaire (2017 : CHF 4'012.-). Cette augmentation est essentiellement due à l'achat, pour les classes du secondaire, de plusieurs tableaux avec projecteurs pour un montant total supérieur à CHF 100'000.- en 2018. Cette dépense, dûment budgétée, n'est pas activée mais comptabilisée comme charge de sorte qu'elle conduit à une forte augmentation des coûts sur l'année concernée. Pour 2019, les coûts moyens devraient rester dans les mêmes valeurs dans la mesure où une partie importante du mobilier (tables et chaises) a été renouvelée pour un montant total similaire.

En 2018, les camps scolaires et colonies ont généré des charges totales de CHF 191'759.55 et des recettes de CHF 105'442.78, dont la participation des parents qui s'élève à CHF 76'688.-. Les parents ont également participé à d'autres activités pour un montant total de CHF 6'543.80. Une gratuité absolue de l'école aurait dès lors impliqué en 2018 une augmentation des charges de l'établissement scolaire de la Chamberonne de CHF 83'231.80, à répartir entre les quatre communes selon la règle habituelle, soit pour chaque commune, en fonction du nombre des habitants pour une moitié, et du nombre d'élèves pour l'autre moitié; le primaire et le secondaire étant traités de manière distincte.

2.3 RAPPORTS DE L'AUDITEUR

Le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2018, daté du 15 avril 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2018 de l'établissement scolaire de la Chamberonne, daté du 6 mai 2018, ont été transmis à la CG, qui en a pris connaissance.

Dans les deux cas, la conclusion est que l'examen succinct effectué n'a pas relevé de fait qui laisse à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la législation applicable.

3. SUITE DONNÉE AUX PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente »;

3.1 Préavis 58/2015 « Renouvellement de la solution informatique communale »

CG: La MUN a indiqué que l'utilisation du système E-facture était à l'étude. La MUN a-telle déjà pris la décision de principe de l'introduction du système E-facture et peutelle communiquer une date ?

Une date précise ne peut pas être donnée actuellement. La réflexion avec notre prestataire informatique est toujours en cours et sera poursuivie après le bouclement des comptes 2018.

3.2 PRÉAVIS 68/2016 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL »

CG: Le budget a-t-il été respecté ?

Les travaux ne sont pas totalement terminés. Il reste quelques plantations à effectuer au printemps. Cependant le budget sera respecté.

3.3 PRÉAVIS 08/2017 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PAYANT AU GRAND PRÉ »

CG: Le budget a-t-il été respecté ?

Oui nous sommes dans le budget

CG: Le système est-il fonctionnel?

Nous avons connu un certain nombre de problèmes de mise au point du système après la mise en service. Si les principaux problèmes ont été résolus, nous connaissons encore quelques difficultés concernant l'acceptation de certaines cartes de crédit.

CG: Quelle est la fréquentation moyenne du parking (nbre de véhicules par jour)?

La fréquentation moyenne du parking du Grand Pré en 2018 est de 101 véhicules par jour, ceci englobant tous les types de stationnement (d'une heure à la journée complète). Les stationnements de longue durée (pour la journée entière) représentent environ 30 à 40 voitures/jour.



CG: Le revenu mensuel tel que calculé par la Municipalité dans son estimation prudente (71 places x CHF 5.- x 21.7 jours/mois = CHF 7'700.-) est-il atteint à ce jour ?

Pour l'année 2018, les encaissements relatifs au parking du Grand Pré se montent à CHF 61'201.85, ce qui fait en moyenne CHF 5'100.- par mois. Cela représente 66% de l'estimation initiale.

CG: La MUN a-t-elle ré-examiné la possibilité de prolonger à une journée complète la durée maximale de stationnement autorisée sur le parking Grand Pré ?

Actuellement nous n'avons pas fait de nouvelles réflexions ceci dans la mesure où nous n'avons pas eu de demandes spécifiques en ce sens.

CG: La MUN a-t-elle examiné la possibilité de modifier les horaires valables le samedi dans les zones quartier (libre ou horaire restreint), respectivement l'opportunité de proposer aux habitants un système de macaron payant ?

Nous sommes en train d'étudier, dans un premier temps, la possibilité d'introduire un système de macaron payant pour le parking du Grand Pré.

Nous n'avons, pour l'instant, pas imaginé d'introduire un système de macaron ou de modification d'horaire pour les autres possibilités de stationnement dans la commune, ceci pour ne pas être en concurrence avec les loueurs de places de parc privées, pour éviter les voitures ventouses (en particulier celle des pendulaires) et également afin de ne pas aller à l'encontre des objectifs cantonaux et fédéraux, qui imposent une diminution du quota de places de parc, lors de la construction de nouveaux immeubles.

Remarque:

La CG salue le fait que la MUN étudie la possibilité de proposer un macaron pour le parking du Grand Pré. La CG est persuadée que cette offre est de nature à améliorer l'attractivité du parking pour autant que le prix pour le macaron soit fixé de manière adéquate. Par ailleurs, la CG ne pense pas que l'extension de la durée maximale de stationnement sur le parking Grand Pré, ni le fait de rendre le parking libre le samedi dans les zones quartier puisse poser un problème de voitures ventouses ou fasse concurrence aux bailleurs privés. En revanche, cela permettrait d'éviter que des personnes domiciliées à Cheseaux doivent se préoccuper du stationnement de leur véhicule le samedi.

- 3.4 PRÉAVIS 09/2017 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MODULES EXTERNES PROVISOIRES AU COLLÈGE DERRIÈRE-LA-VILLE, POUR ACCUEILLIR DEUX SALLES DE CLASSES »
- CG: Le budget a-t-il été respecté ?

Oui, il a été respecté

- 3.5 Préavis 10/2017 « Demande de crédit pour les aménagements routiers liés au prolongement de la ligne TL 54 »
- CG: La MUN dispose-t-elle d'informations relatives au prolongement de la ligne TL 54?

Les recours en traitement sur la Commune de Morrens ont été levés et la mise en service du prolongement de la ligne tl 54 jusqu'au Mont-sur-Lausanne est prévue pour août 2019. En conséquence, nous allons entreprendre prochainement, sur la rte d'Yverdon notamment, les aménagements nécessaires.

Commentaire:

Lors de la rencontre du 4 mars 2019, la MUN a informé la CG que les appels d'offres étaient prêts à être envoyés lorsque la MUN a elle-même été informée que les recourants, déboutés par le Conseil d'Etat en février 2019, avaient déposé des recours à la Cour constitutionnelle. Ces nouveaux recours ont eu pour conséquence que la mise en service du prolongement de la ligne TL 54 a été reportée au plus tôt à décembre 2019. Entretemps, la Cour constitutionnelle a elle aussi rejeté les recours (feuille des avis officiels du 10 mai 2019).

- 3.6 PRÉAVIS 11/2017 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PLACE DE JEUX DANS LE SECTEUR DU MARAIS DU BILLET »
- CG: Le budget a-t-il été respecté ?

Oui nous sommes dans le budget. Nous devons encore envisager, avec notre service de voirie, de mettre quelques plantations sur cette place, qui semble répondre largement aux attentes de ses utilisateurs.

CG: Les blocs en béton seront-ils déplacés comme prévu initialement ?

Oui ceci sera réalisé dans les semaines à venir. Le gros bloc sera déplacé au skate-park, un banc sera installé et, comme il est beaucoup utilisé par les enfants pour jouer entre autres à la dinette, le petit bloc restera sur place et sera déplacé pour ne pas gêner l'éclairage. Il restera à trouver un moyen pour qu'il ne puisse plus être utilisé par les skateurs.

- 3.7 PRÉAVIS 15/2017 « SOUTIEN FINANCIER AU TENNIS-CLUB DE CHESEAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CLUB-HOUSE À SORÉCOT »
- CG : La MUN peut-elle indiquer le montant du prêt sans intérêt accordé au Tennis-club ?

 Le montant de ce prêt est de CHF 250'000.-
- CG: La MUN peut-elle détailler les modalités de remboursement fixées pour ce prêt ?

 Ce prêt est remboursable en 25 ans par annuité de CHF 10'000.- à partir de 2018.

 Toutefois, si le Tennis Club a la possibilité de procéder à des amortissements supplémentaires, le montant des annuités restantes pourra être ajusté.
- CG: La MUN peut-elle indiquer le montant de la subvention annuelle accordée au Tennis-club en 2018 ?

Ce montant est de CHF 5'000.-

- 3.8 PRÉAVIS 18/2018 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DE VITESSE AU CENTRE DU VILLAGE »
- CG: Suite au refus du Conseil communal d'accorder un crédit à la Municipalité pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village, quelles mesures la MUN entend-elle prendre pour limiter le trafic et la vitesse au centre du village?

Nous avons demandé à la Gendarmerie d'assurer un certain nombre de contrôles de vitesse, ceci dès après le refus du Conseil communal. Dans un premier temps il nous a été répondu que la question était à l'étude. Une relance a été effectuée à l'automne et la réponse a été que le matériel à disposition ne le permettait pas et qu'ils attendaient la livraison d'un nouveau type de radar début 2019. Nous avons repris contact récemment et on nous a informés que le matériel avait été acquis et que la phase de test est en cours. Si aucune date n'est encore fixée pour les premiers contrôles dans notre zone de rencontre, nous sommes en train d'examiner ensemble le meilleur emplacement possible.

Nous avons également étudié la possibilité de doubler nos deux radars pédagogiques pour diminuer l'effet d'accélération après le passage du premier radar. Ce sujet a été mis en attente et il devrait être ré-abordé en ce début 2019. Peu d'autres mesures sont possibles sans entraver la circulation des bus.

La diminution du trafic devrait être plus sensible, si tout va bien, une fois que les ronds-points de Bel-Air et de Mon-Repos du contournement seront réaménagés.

Nous restons ouverts à mettre en place d'autres mesures pour autant que leur efficacité soit démontrée.



- 3.9 PRÉAVIS 19/2018 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX VÉHICULES AU SERVICE DE LA VOIRIE »
- CG: Les deux véhicules destinés à la voirie et à la déchetterie ont-ils été acquis ?

 Oui. Tous les deux courant octobre 2018
- CG: L'ancien véhicule Mercedes a-t-il pu être revendu?

 Oui, comme prévu, pour un montant de CHF 6'000.-
- CG : Les nouveaux véhicules donnent-ils satisfaction ?

 Totalement
- CG : Le crédit accordé par le Conseil communal a-t-il été respecté ?

 Oui, il a été respecté
- 3.10 PRÉAVIS 20/2018 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU COLLÈGE DERRIÈRE-LA-VILLE »
- CG: Les travaux ont-ils été réalisés à la satisfaction de la MUN et dans les délais prévus ?

Oui, à part l'isolation des combles qui a été reportée, probablement à l'été 2019 (demandes de devis en cours)

CG: Le choix des fournisseurs s'est-il avéré judicieux?

CG: La MUN a-t-elle dû faire face à des imprévus lors des travaux?

Oui, quelques surprises dans la façon dont a été construit le bâtiment à l'origine (fenêtres clouées et non vissées, habillage intérieur couvrant le cadre des fenêtres, radiateurs à refixer) et vandalisme (sans gravité)

CG: Le crédit accordé par le Conseil communal a-t-il été respecté ?

Les travaux ne sont donc pas tous terminés, mais le crédit sera sans doute respecté

CG: La MUN peut-elle communiquer les montants des travaux facturés par poste mentionné dans le préavis ?

Poste	Préavis	Montant payé	Commentaire
Vitrage DLV1	366'000.00	159'565.00	Avec joints
Porte entrée DLV 1	8'000.00	13'708.05	Système anti-panique
Portes de classes	17'500.00	54'076.20	20 portes El30 au lieu de 9 (on a aussi remplacé les portes des wc)
Garde-corps DLV1	13'700.00	23'454.80	Plus-value à cause de la découpe.
Combles	33'000.00		Pas réalisé
Stores DLV1	33'000.00	17'539.95	
Système de fermeture DLV1	15'000.00	14'851.60	
Vitrage DLV4	230'000.00	174'043.30	
Stores DLV4	21'600.00	20'434.30	
Electricité DLV4	9'600.00	59'501.05	Y compris DLV1 (stores, rampe lumineuse, détecteurs de présence)
Honoraires	78'000.00	77'528.65	
Imprévus	82'600.00	6'669.30	Nettoyage final
		10'770.00	Maçon
		16'632.20	Échafaudage +protection sol DLV4
		3'446.10	Sanitaire (démontage radiateurs DLV1 pour faire passer la fenêtre)
		23'198.60	Grilles pour cacher + supports radiateurs DLV4 + supports radiateurs DLV1
Total imprévus		60'716.20	
Total	908'000.00	675'419.10	

CG: La Commune a-t-elle ou va-t-elle percevoir des subventions pour les travaux réalisés?

Non. Pour recevoir des subventions, il faudrait faire un diagnostic plus complet et isoler les combles sous toit (au lieu de la dalle), ce qui revient à dire qu'il faut quand même isoler les combles sur la dalle pour éviter de chauffer ce volume vide pour rien.

CG: Dans quel délai la MUN envisage-t-elle la rénovation des autres bâtiments de DLV?

Priorité est mise sur la construction du nouveau collège. Les portes d'entrées et le système de fermeture des autres bâtiments auront la priorité.

3.11 Préavis 23/2018 « Demande de Crédit supplémentaire au budget 2017 »

CG: Les travaux de mise en conformité des ralentisseurs ont-ils été réalisés et ont-ils été assumés par l'entreprise responsable ?

Oui. L'entreprise AGV Toni a remplacé les trois ralentisseurs à ses frais et la commune n'a pas déboursé un centime.

4. QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette tâche, la CG a relu les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux.

CG: La MUN peut-elle indiquer quelle suite elle a donné à l'intervention de M. Milloud du 1^{er} mai 2018 concernant le lampadaire situé près de la ferme Joyet ?

Il sera remplacé ou déplacé en fonction des modifications prévues lors du réaménagement de l'ensemble de la rue du Pâquis, après la construction des nouveaux bâtiments sur la parcelle 30.

CG: M. Cantin relève la qualité déplorable de l'installation de sonorisation utilisée lors de la manifestation du 1^{er} août et invite à la MUN à y remédier. La MUN a-t-elle prévue des mesures et si oui, lesquelles ?

Une nouvelle installation de sonorisation de marque Bose a été acquise en 2018. Lors d'essais en extérieur, il nous a semblé qu'elle était apte à sonoriser une grande partie de l'espace occupé par les tables lors du 1^{er} août. La portée du son est aussi influencée par des facteurs extérieurs, en particulier le vent. Après discussion avec M. Cantin, on peut attendre une nouvelle manifestation pour tester à nouveau cette installation en situation réelle et voir s'il faut la renforcer ou la remplacer par un équipement plus adéquat.

CG: M. Cantin demande à la MUN de prévoir des mesures d'amélioration de l'isolation phonique à la grande salle et à son annexe. La MUN a-t-elle prévue des mesures et si oui, lesquelles ?

La remarque de M. Cantin porte surtout sur la péjoration de la qualité d'écoute lors des concerts et des manifestations. Contact pris avec un organisateur de concert, celui-ci estime que la qualité acoustique de la salle est bonne si les instrumentistes sont dans la salle. S'ils sont sur la scène, le renvoi du son en direction de la salle pourrait être meilleur.

Par contre, la salle est bruyante lors de repas ou d'animations avec de nombreuses personnes. Transformer la salle avec des matériaux absorbant le bruit aurait un fort impact sur l'esthétique de la salle et ne pourrait être entrepris que lors de travaux de rénovation lourds.

5. Programme de législature 2016-2021

La Municipalité a adopté le programme de législature 2016-2021 en octobre 2016. La CG a passé en revue les différents points du programme de législature, dont certains sont d'ores et déjà réalisés, tels les plans partiels d'affectation Le Pâquis, Grand Pré Sud et Châtelard, le règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable, ou sur le point d'être réalisés, comme l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public, le nouveau site internet de la commune et la révision du Statut du personnel communal.

La CG a néanmoins posé quelques questions à la MUN en ce qui concerne certains sujets du programme de législature.

5.1 SERVICE À LA POPULATION

CG: A quel projet le fond annuel de CHF 2'000.- a-t-il été attribué?

A l'Association Trait d'Union Cheseaux-Gourcy. Pour 2018 il s'agissait de la prise en charge de l'achat du matériel nécessaire pour clôturer une zone dédiée au maraîchage d'une surface d'un hectare.

CG: Quel est le montant total versé par la Commune pour les aides, soutiens et subventions alloués aux 35 sociétés locales répertoriées sur le site officiel de la Commune de Cheseaux ?

Compte 151.3653 – subventions CHF 15'100.00 Imputations utilisation des salles CHF 20'000.00

Compte 171.3653 – subventions CHF 30'950.00 Imputations utilisation des salles et terrains (sports) CHF 35'000.00

Compte 581.3652 – subventions CHF 1'500.00 (Fil d'Argent).

CG: En plus du soutien financier octroyé, quelles sont les facilités, non facturées, offertes par la Commune audites sociétés (mise à disposition gratuite de locaux, places, terrains, d'employés communaux pour le nettoyage et la remise en place, droit de superficie, etc..)?

En principe, les sociétés locales culturelles et sportives sans but lucratif bénéficient de la gratuité des locaux et installations mis à leur disposition. Ces locaux sont répartis au mieux entre les sociétés en fonction des demandes et de leur disponibilité. Les concierges assurent le nettoyage des bâtiments scolaires et de la Maison de commune et la voirie l'entretien des terrains de football.

Le Tennis Club constitue une exception, car il est propriétaire de ses installations, dont il assume tous les coûts. Il bénéficie d'un droit de superficie gratuit pour la surface de terrain occupée par ses installations.

Lors de grandes manifestations (Traîne Savates, girons, etc...), une collaboration se met en place entre les organisateurs et le personnel de la voirie pour la mise à disposition de matériel, qui est facturé selon la règlementation en vigueur.

CG: Quel montant représente ce genre d'aides indirectes ?

Il n'y a lieu de prendre en compte que les coûts variables supplémentaires causés par l'utilisation des infrastructures communales par les sociétés locales (Comet, judo, FC Cheseaux, VBC Cheseaux, FSG). Ce qui représente env. CHF 71'000.- pour l'utilisation des terrains de foot et installations de Sorécot (100% des coûts y compris le travail de la voirie) ainsi qu'un montant de près de CHF 36'000.- pour les salles de sport (33% des coûts d'eau et d'électricité et 10% des coûts de chauffage).

CG: Est-ce que les 35 sociétés locales reçoivent un soutien de la Commune ?

Seules les 25 sociétés locales sans but lucratif reçoivent une subvention.

CG: Y a-t-il des points précis à observer par une nouvelle société afin d'obtenir un soutien communal

La société doit s'annoncer à la commune avec une copie de ses statuts, de l'organisation et de l'activité de la société.

CG: Y a-t-il des critères précis pour définir au sein de la Commune le montant ou les aides indirectes alloués à chaque société ?

Les aides sont allouées en fonction des besoins de la société avec, surtout, la prise en compte de l'activité de formation des jeunes.

CG: Ces critères sont-ils réétudiés régulièrement afin de correspondre au mieux à la situation présente ?

Ces critères sont revus lors de demandes justifiées des sociétés.

CG: Ces indemnités ou aides indirectes sont-elles accordées sans autre à toute nouvelle société s'impliquant dans la Commune ?

Oui

CG: Est-ce que la Commune a déjà refusé des indemnités ou aides indirectes ?

Non

CG: Est-ce que la Commune a déjà cessé, pour juste motif, de verser des indemnités à une société depuis longtemps établie dans la localité ?

Non

CG: Existe-t-il une juridiction pour définir le cadre légal de ces indemnités ou aides indirectes ?

Politique constante de la municipalité, programme de législature, budget annuel.

CG: Existe-t-il un droit de recours, vis-à-vis de la Commune, pour les sociétés se sentant lésées ou pas assez aidées ?

Nous sommes toujours ouverts à la discussion.

5.2 TRANSPORTS ET MOBILITÉ

CG: La MUN a indiqué vouloir mener en 2018 des réflexions concernant la mise en place de ralentisseurs de trafic au sein du village. La MUN peut-elle donner des précisions sur les réflexions menées ainsi que sur l'extension de la zone limitée à 20 km/h?

A ce jour, nous étudions en lieu et place de ralentisseurs, la possibilité de déclasser la rue du Pâquis en zone 30 km/h.

Un réaménagement de la rue est actuellement à l'étude, avec une prolongation de la zone 20 km/h jusqu'à la hauteur de la COOP. Ce projet a été discuté avec la DGMR et la même démarche pourrait avoir lieu sur la rte d'Yverdon. La transformation de ces deux secteurs impliquerait également la mise à 30 km/h des chemins ou routes adjacentes, (Ste-Marie, Saugettaz, rte de Morrens, Derrière la Ville, Champ-Pamont).

5.3 AUTRES THÈMES

CG: Les travaux pour colmater les fissures constatées au skate-park ont-ils été effectués?

A ce jour non. Il y a eu de longues discussions pour déterminer qui était responsable et de quoi. Nous avons fini par recevoir un devis qui a été accepté en séance de Municipalité et donné mandat au bureau d'architecte qui a suivi les travaux, afin d'assurer le suivi. Nous continuons de suivre la situation.

CG: La MUN peut-elle indiquer le coût des travaux de réfection du skate-park?

Le devis de l'entreprise spécialisée se monte à CHF 8'481.-

CG : La MUN peut-elle préciser qui a assumé le coût des travaux de réfection du skatepark ?

Dans la mesure où les fissures sont dans des normes acceptables (moins de 0.8mm), il ne s'agit pas de malfaçon mais de travaux d'entretien courant.

CG: La MUN dispose-t-elle d'informations concernant la fréquentation des terrains de beach-volley et du niveau de satisfaction des utilisateurs et des riverains ?

Nous n'avons aucune statistique concernant la fréquentation des installations. Il y a eu beaucoup de monde la première année, moins en 2018 (jeunesse, VBC, public). Leur utilisation par les écoles ou le VBC n'a jamais fait l'objet de remarques négatives. Le voisinage n'a pas non plus adressé de plaintes à ce sujet.

Une demande d'un entraîneur du VBC pour l'utilisation des terrains pour l'entraînement de juniors et l'organisation de petits tournois vient de nous parvenir.

6. SUITE DONNÉE AUX VŒUX DE LA CG SUR LE RAPPORT 2017

Article 75, chiffre 3)

Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;

Dans son rapport 2017, la CG a réitéré un vœu et formulé plusieurs remarques. Le vœu concernait la remise à chaque membre du Conseil communal d'un décompte des indemnités versées. La CG constate avec satisfaction que la MUN a pu donner suite à ce vœu en 2018.

Les remarques formulées par la CG concernaient notamment l'ouverture du Skatepark avant dix heures le samedi matin, l'extension du temps de parcage autorisé sur le parking du Grand Pré afin de pouvoir y stationner une journée complète ainsi que la possibilité de modifier les horaires valables le samedi dans les zones quartier, respectivement introduire un système de macaron payant pour les habitants.

En ce qui concerne les remarques relatives au parcage, il est renvoyé au chiffre 3.3 ci-dessus. S'agissant des horaires d'ouverture du Skatepark, la CG n'a pas jugé nécessaire d'interpeler à nouveau la MUN à sujet, estimant qu'il incombait en premier lieu aux personnes intéressées de se manifester en cas d'intérêt pour une ouverture anticipée. La CG relève néanmoins que rien ne devrait s'opposer à une ouverture anticipée le samedi dans la mesure où les terrains de foot adjacents bénéficient déjà d'une ouverture avant dix heures du matin.

7. DOMAINES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA COMMUNE ET SERVICES COMMUNAUX

Article 75, chiffre 4)

Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux :

7.1 ETAT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE

CG: La MUN peut-elle indiquer les travaux effectués en 2018 ainsi que les travaux planifiés pour 2019 pour les bâtiments scolaires DLV?

2019 : Isolation de la dalle de DLV1 et travaux courants, modernisation du réseau WiFi.

CG: La MUN envisage-t-elle de mener une réflexion sur la construction d'une piscine scolaire dans le nouveau bâtiment ?

Non, la surface et les volumes à disposition ne le permettent pas.

7.2 LISTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2018

La MUN a transmis à la CG une liste des travaux effectués en 2018 sur les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires ainsi que les installations sportives. La CG constate qu'il y a un suivi de l'entretien et des réparations des bâtiments.

7.3 POLICE ADMINISTRATIVE ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Lors de sa séance du 10 avril 2019, la CG a pu s'entretenir avec Madame Patricia Rodrigues, responsable du Contrôle des habitants, et Monsieur Antoine Simond, responsable de la Police administrative-Sécurité publique, en présence de Messieurs Louis Savary, Syndic, et Serge Sandoz, Municipal.

A cette occasion, Madame Rodrigues et Monsieur Simond ont détaillé à la CG leurs activités quotidiennes et ont répondu aux différentes questions posées par la CG. Ces entretiens ont fait l'objet de comptes-rendus non-exhaustifs, intégrés dans le présent rapport.

Lors des entretiens, les représentants de la MUN ont relevé la qualité du travail réalisé par Madame Rodrigues et Monsieur Simond. La CG tient à remercier Madame Rodrigues et Monsieur Simond pour leur disponibilité, la précision des explications fournies et leur contribution au bon fonctionnement de l'administration communale.

Contrôle des habitants

Madame Patricia Rodrigues est responsable du Contrôle des habitants pour la Commune de Cheseaux depuis le 1^{er} septembre 2016. Auparavant, elle avait déjà œuvré dans ce domaine notamment durant son apprentissage effectué au sein d'une autre commune vaudoise. Il n'y a pas de formation spécifique pour devenir responsable du Contrôle des habitants. Le Service de la population du Canton de Vaud organise régulièrement un cours pour les nouveaux préposés au Contrôle des habitants. Il émet également des directives à l'attention des préposés communaux et leur apporte son soutien si nécessaire.

Le Contrôle des habitants est en grande partie informatisé permettant ainsi un échange des données facilité entre les communes et le canton, mais pas encore avec les autres cantons suisses. Certaines informations liées aux habitants ne sont conservées que sous forme papier.

L'inscription des nouveaux habitants, le suivi des mutations touchant la population et l'enregistrement des départs (voir chapitre II, chiffre 2, p. 8 du rapport de gestion 2018 de la MUN) peuvent parfois donner lieu à des situations complexes, engendrant des démarches administratives fastidieuses.

En ce qui concerne les problèmes survenus lors de l'envoi des factures relatives à la redevance de radiotélévision par SERAFE, Madame Rodrigues a précisé que les données enregistrées au niveau de la commune étaient correctes. En revanche, il y a eu des erreurs au niveau du canton, lors de la reprise de ces données, ainsi qu'au sein de SERAFE.



En lien étroit avec le Contrôle des habitants, Madame Rodrigues s'occupe également de l'intégration et du suivi des étrangers, y compris les permis B et C, ainsi que des formalités administratives nécessaires à l'établissement de la carte d'identité ; les passeports étant délivrés uniquement par le centre de biométrie cantonal.

Madame Rodrigues a aussi un rôle important lors de votations et d'élections. Elle est responsable de l'établissement et de l'envoi du rôle (liste des personnes qui peuvent exercer leur droit de vote au sein de la commune), de la préparation du bureau de vote et du scannage des fiches de vote. Son travail préparatoire et sa présence lors des dimanches de votations/élections est très appréciés par les membres du bureau.

Lors d'initiatives populaires ou de referendums, Madame Rodrigues doit vérifier les données relatives aux personnes qui ont signé les listes (voir chapitre II, chiffre 2, p. 8 du rapport de gestion 2018 de la MUN). Les listes à vérifier arrivent parfois au fur et à mesure ou alors en bloc avec des délais très courts pour procéder aux vérifications. Un logiciel informatique permet de s'assurer qu'une signature n'est pas prise en compte plusieurs fois.

Le cahier des charges de Madame Rodrigues comprend encore la gestion du registre des chiens, la vente des cartes journalières CFF et la gestion des locations des différentes salles, y compris les salles de gymnastiques. Cette dernière tâche nécessite parfois beaucoup de temps lorsqu'il faut organiser des rocades de salles. Le nouveau site internet de la commune devrait toutefois simplifier la réservation des salles.

Madame Rodrigues apprécie son travail, varié et enrichissant, et la très bonne collaboration entre les différents services de la commune. Elle peut notamment compter sur le soutien de Monsieur Milos Dangubic, employé polyvalent en charge du Contrôle des habitants un jour par semaine, avec lequel la collaboration est également très bonne.

Remarques:

Dans son rapport 2017, la CG avait formulé une remarque concernant l'absence d'un système de détection en cas d'incendie dans la Maison de commune, alors que celle-ci comprend une cuisine professionnelle au foyer, que les archives sont entreposées dans les combles et qu'elle est très fréquentée également en dehors des horaires d'ouverture ordinaires. Après la visite effectuée et compte tenu du fait que certaines informations liées aux habitants ne sont conservées que sous forme papier, la CG réitère sa recommandation d'examiner l'opportunité d'installer un système adéquat dans la Maison de commune.

Police administrative-Sécurité publique

Monsieur Antoine Simond est responsable de la Police administrative-Sécurité publique (ASP) depuis 2013. Auparavant, Monsieur Simond, qui a une formation de gendarme, avait œuvré au sein de la Gendarmerie pendant 4 ans avant de rejoindre la police municipale de Cheseaux en 2004. A la dissolution de cette dernière, Monsieur Simond a encore travaillé au sein de Polouest, puis de groupe propreté de Lausanne avant de revenir à Cheseaux, à la demande de la MUN. Monsieur Simond peut dès lors se prévaloir d'une longue expérience, en particulier pour la Commune de Cheseaux.

Dans le cadre de son activité, Monsieur Simond peut compter sur le soutien de Monsieur Milos Dangubic, employé polyvalent, qui travaille à 80% pour la Police administrative-Sécurité publique et les finances.

Les activités sont très variées et comprennent des tâches sur le terrain et des tâches administratives (voir chapitre IV, chiffre1, p. 28 et 29 du rapport de gestion 2018 de la MUN). Monsieur Simond affectionne tout particulièrement les activités sur le terrain, car elles lui permettent d'entretenir des contacts avec la population et de faire de la prévention dans différents domaines (circulation routière, stationnement, utilisation du domaine public, sécurité).

Monsieur Simond travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie avec laquelle il a des contacts très réguliers et une séance mensuelle de coordination/information. Il peut parfois être amené à intervenir à la demande de la gendarmerie notamment lors d'accidents de circulation routière ou la recherche de personnes disparues. En tant qu'assistant de sécurité public et nonobstant sa formation et expérience, Monsieur Simond ne dispose cependant pas des moyens d'action de la gendarmerie et il n'est pas non plus armé.

Monsieur Simond veille notamment au respect des règlements communaux et sanctionne certaines infractions en rendant des ordonnances pénales. Une révision du règlement général de police de la Commune est envisagée afin d'y intégrer de nouvelles infractions et pour simplifier les procédures en élargissant les cas dans lesquels des amendes d'ordre peuvent être prononcées en lieu et place d'ordonnances pénales.

En tant que délégué au bureau de prévention des accidents (BPA), Monsieur Simond s'assure de la sécurité des installations se trouvant sur le domaine public, en collaboration avec le service de la voirie, mais également, en cas de sollicitation, sur le domaine privé. Enfin, Monsieur Simond gère également le bureau des objets trouvés, ce qui est souvent méconnu de la population.

Si la grande variété des activités prévues par le cahier des charges rend le travail très intéressant, certaines tâches nécessaires, en particulier administratives, peuvent s'avérer chronophages au détriment d'autres tâches peut être plus importantes et au risque de ne pas pouvoir assurer une présence suffisante sur le terrain.



La charge de travail, très dépendante des événements, fait l'objet d'un suivi attentif et de discussions régulières avec la MUN. En outre, certaines tâches ne pouvant être accomplies que par un ASP, le remplacement de Monsieur Simond en cas de vacances ou d'absence prolongée peut également poser problème. Au sein de la MUN, deux personnes ont suivi des cours leur permettant de pouvoir procéder à certains contrôles.

Monsieur Simond a également relevé l'excellente entente entre les services et entre les collègues.

Remarques:

En ce qui concerne les tâches qui incombent à la commune et qui ne peuvent être accomplies que par un ASP, la CG recommande à la MUN de réfléchir aux différentes solutions de secours qui pourraient être mises en place en cas d'absence de Monsieur Simond. La MUN pourrait notamment envisager l'engagement d'une ressource supplémentaire ou mettre en place une collaboration dans ce domaine avec une commune voisine afin d'accroître la présence sur le terrain.

8. RAPPORT SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Article 75, chiffre 5)

Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales);

La CG a pris connaissance du rapport 2018 concernant la vidéosurveillance établi par Antoine Simond.

Il ressort du rapport que les images de vidéosurveillance enregistrées ont été consultées à 29 reprises (2017 : 31 reprises). Dans la majorité des cas, la consultation des images a permis d'identifier les auteurs recherchés.

Sur les 29 consultations, 15 consultations concernent le site de la déchetterie essentiellement pour des aspects d'éliminations non conformes dans les bennes. Les autres consultations concernent la zone Marais du Billet, le pavillon scolaire de la Plantaz, la zone Gare, la zone Skate Park & buvette du foot ainsi que la zone Derrière-la-Ville.

Le nombre total de caméras en fonction (22 caméras) est resté inchangé en 2018. Une demande pour la pose d'une nouvelle caméra de surveillance dans la zone Gare-Plantaz est en cours afin d'endiguer les problèmes de littering, tags et autres déprédations.

Enfin, il a fallu prendre des mesures pour sécuriser l'antenne Wifi située sur le pavillon scolaire de la Plantaz afin d'éviter tout vandalisme susceptible d'entraîner une interruption du signal vidéo. Il s'est avéré que l'accès au toit de ce bâtiment était trop aisé.

Commentaire:

Lors de la séance du 14 mai 2019, le Conseil communal a accepté l'installation de 6 caméras de vidéosurveillance supplémentaires ainsi que la modification des articles 2 et 9 du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance afin de pouvoir conserver les images enregistrées plus longtemps et de disposer de plus d'autonomie pour l'ajout de caméras sur des sites déjà surveillés.

9. CAHIERS DES CHARGES

Article 75, chiffre 6)

Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;

La CG a pris connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements ainsi que des cahiers des charges.

L'effectif du personnel s'est légèrement réduit, de même que la masse salariale. Les cahiers des charges sont généralement très détaillés et complets. Plusieurs cahiers des charges doivent être corrigés et un cahier des charges doit encore être établi.

La MUN a avancé avec le projet de révision du règlement du personnel, lequel a déjà fait l'objet d'un examen préalable par le canton. Des modifications ont été demandées. La consultation du personnel va débuter et la MUN prévoit de soumettre le règlement au Conseil communal en octobre 2019 en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La CG n'a pas de remarque particulière à formuler à ce sujet.

10. Entretiens d'évaluation

Article 75, chiffre 7)

Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;

Lors de sa séance du 4 mars 2019, la CG a pris connaissance des entretiens d'évaluation du personnel communal effectués dans le courant de l'automne 2018. Pour rappel, les entretiens d'évaluation sont effectués tous les deux ans, sauf pour les nouveaux collaborateurs qui ont un entretien d'évaluation au terme de la période d'essai, à la fin de la 1ère année de service et à la fin de la 2e année de service.

Il ressort des rapports d'entretiens que les collaborateurs sont généralement satisfaits des conditions de travail et de rémunération. Aucun changement de poste n'est envisagé au sein du personnel communal.

La CG n'a pas de remarque particulière à formuler au sujet des entretiens d'évaluation.

11. QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2018 DE LA MUNICIPALITÉ

La CG a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de gestion 2018 de la Municipalité (préavis 35/2019). La CG tient à relever l'implication très importante des membres de la MUN au sein des différentes commissions de Lausanne région et souhaite les remercier pour leur engagement.

CG: Chapitre II – 4.8 Commission Activités sportives (p. 19) La MUN peut-elle préciser le montant pris en charge par la Commune de Cheseaux au déficit du Centre Intercommunal de glace de Malley?

CHF 25'000.00 comme voté par le Conseil communal lors du budget 2018

CG: Chapitre II – 4.8 Commission Activités sportives (p. 19). Il est indiqué que 20 communes membres ont accepté de prendre part au déficit. La MUN peut-elle indiquer quelles sont les communes qui n'ont pas pris en charge une partie du déficit ?

Il s'agit des communes de Poliez-Pittet, Jorat-Menthue, Morrens et Jorat- Mézières. De plus, les communes de Poliez-Pittet et Jorat-Menthue ont également quitté l'association.

CG: Chapitre III – 2.2 Etude préliminaire des giratoires Bel-Air et Mon-Repos (p. 22). La MUN peut-elle donner plus de détails sur le projet retenu par le groupe décisionnel en ce qui concerne l'agrandissement des giratoires et le doublement des voies de circulation?

Il s'agit principalement de l'agrandissent des deux giratoires pour permettre de les passer à 2 voies de circulation. Sur la route du contournement (RC401), il est prévu également de doubler les voies de circulation en entrée et sortie des giratoires sur une distance variant de 100m à 150m.

Le pont de la Mèbre reste inchangé pour l'instant mais la faisabilité de l'élargir à 2x2 voies a été démontrée. Ces travaux pourraient être envisagés à long terme.

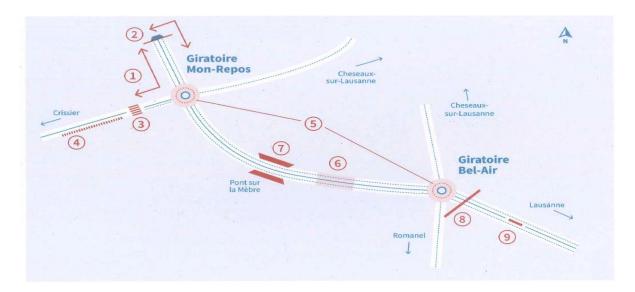
Parallèlement aux modifications des giratoires, une voie de bus sera ajoutée sur la Rte de Genève (RC 319) sur une longueur d'environ 150m en approche du giratoire de Mon Repos en direction de Cheseaux. De plus, un cheminement de mobilité douce sera créé entre la Rte de Genève et le chemin de Sorécot en longeant le skate parc afin de palier la suppression du passage piéton situé entre le tunnel de la RC 401 et le giratoire de Mon-Repos.

Enfin, la passerelle de Bel-Air sera reconstruite, (conséquence de l'élargissement de la route du contournement) et l'insertion des vélos venant de la rue de la Mèbre et allant en direction de la Blécherette sera modifiée afin d'en améliorer la sécurité.

Pour toutes précisions, un schéma explicatif se trouve en page 9 du rapport annuel 2018 du SDNL

Commentaire:

Le rapport annuel 2018 du SDNL a été remis à chaque membre du Conseil communal avec les documents relatifs à la séance du 14 mai 2019. Le schéma figurant à la page suivante provient de ce document.



CG: Chapitre III – 2.2 Etude préliminaire des giratoires Bel-Air et Mon-Repos (p. 22). La MUN peut-elle donner plus de détails sur le calendrier de ce projet ?

- Avant-projet : 2020 - début 2021

Projet d'ouvrage et enquête publique : 2021 – 2022
 Projet d'exécution : 2022 – 2023

- Travaux : dès 2024.

CG: Chapitre III – 2.5 PPA Nonceret-La Croix (p. 23). La MUN peut-elle donner plus de détails sur les dépenses réalisées pour le développement de ce PPA et la part qui devra être supportée par la Commune de Cheseaux ?

La planification du périmètre E2 (Pâquis et Nonceret-La Croix) de notre Plan général d'affectation s'est faite en deux étapes :

1. Une étude de faisabilité financée par la commune portant sur les deux secteurs. Un crédit de CHF 130'000.- a été accordé par le CC (préavis 19/2007), mais cette étude a finalement coûté CHF 212'237.95 à cause des multiples séances destinées à mettre d'accord le Service du développement territorial, les propriétaires et la commune. Comme ces frais doivent être pris en charge par les propriétaires, une partie (CHF 21'400.-) a été facturée aux propriétaires du Pâquis en 2018, après la mise en vigueur du PPA Pâquis. L'autre partie, d'un montant de CHF 192'751.-, a été porté au bilan d'ouverture du syndicat AF Nonceret-La Croix, cette somme devant être payée à la commune à la mise en vigueur du PPA.

Commentaire:

La MUN a précisé que suite à une facture qui s'est avérée inférieure au montant estimé, le montant dû par le syndicat AF sera réduit à CHF 190'837.95.

2. Après la constitution du syndicat d'améliorations foncières en 2013, tous les frais d'étude relatifs au PPA Nonceret-La Croix ont été pris en charge par le syndicat. La commune y a participé en proportion des 9'321 m2 de terrain qu'elle possède dans ce périmètre, soit, jusqu'ici, pour un montant de CHF 51'265.50 qui figure au bilan sous le compte 9115.207.

12. CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. La Commission de gestion tient également à relever la très bonne entente avec la COFI et la CARI.

Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de gestion a exercé son contrôle.

La Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2018
- de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 2 juin 2019

La Commission de gestion :

Mélanie Treur membre

Claudio Venturelli membre

Walter Lanz membre

Jean-Luc Matthey membre

with

Yves-Marie Hostettler président et rapporteur